

**LA
DISCIPLINE
DANS
L'ÉGLISE !**

LA DISCIPLINE DANS L'ÉGLISE

- Qui est passible de la discipline de l'Église ?
- Quelle est la marche à suivre pour appliquer avec succès cette discipline corrective ?
- Quelle est la raison de cette discipline corrective ?

La discipline était un élément important de la communion chrétienne de l'Église primitive. Cette discipline ne peut pas être négligée aujourd'hui. Notre but est de restaurer ce que Dieu a institué au commencement pour son peuple. En faisant un retour au-delà des abus historiques du christianisme, nous pouvons retrouver la pureté de la doctrine de Christ telle qu'elle a été fixée pour tous les siècles par ses apôtres.

Chaque communauté de l'Église bénéficie, par certains aspects, d'une communion familiale (1 Timothée 3.15,16), et une telle communion implique une autodiscipline de groupe. Cette discipline n'est pas limitée au retranchement d'un membre qui vit dans l'erreur et dans la débauche : elle est une partie du rôle pédagogique de l'Église. Elle aide à faire progresser la maturité de la communion fraternelle chez tous les membres. En fait, le mot grec pour discipliner veut dire : enseigner, instruire, élever. La discipline d'un père pour son enfant n'a de sens que dans le contexte d'un programme de corrections et d'instructions qui crée les traits de caractère désirés.

Selon Larousse le mot discipline, en français, veut dire soumission ou contrainte à un règlement. La discipline dans l'Église consiste dans la soumission de tous ses membres aux lois et aux règlements qui sont énumérés dans le Nouveau Testament. Cette discipline est indispensable au bien-être et à l'existence même de l'Église. Ainsi, cette étude répond à la

question : « Que doit faire l'Église pour corriger, redresser, ceux qui ne veulent pas se soumettre à ces règlements de Dieu ? »

Qui est passible de la discipline corrective de l'Église ?

On trouve une liste de ceux qui suivent plutôt les passions de la chair dans 1 Corinthiens 5.9-13. Paul indique que ces gens sont, et doivent être, passibles de la discipline de l'Église. Nous vous donnons cette liste selon les traductions de Segond et de Bonnes nouvelles aujourd'hui.

Louis Segond

Impudique
Cupide
Idolâtre
Outrageant
Ivrogne
Ravisseur

Bonnes Nouvelles

Immoral
Envieux
Adorateur d'idoles
Insulteur
Ivrogne
Voleur

Une deuxième catégorie de gens renferme ceux qui provoquent des divisions et qui causent des scandales en s'opposant à l'enseignement apostolique. L'expression utilisée dans Romains 16.17,18 est « éloignez-vous d'eux » :

« Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Éloignez-vous d'eux. Car de tels hommes ne servent point Jésus-Christ notre Seigneur, mais leur propre ventre ; et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs simples. »

La même idée se trouve dans Tite 3.9-11. De plus, Paul, dans ce passage, nous éclaire un peu sur le procédé à suivre pour s'éloigner de ces gens :

« Mais évite les discussions folles, les généalogies, les querelles, les disputes relatives à la loi ; car elles sont inutiles et vaines. Éloigne de toi, après un premier et un second aver-

tissement, celui qui provoque des divisions, sachant qu'un homme de cette espèce est perverti, et qu'il pêche, en se condamnant lui-même. »

Par cet éloignement il y a une condamnation. Cependant, l'Église, par cette action, ne condamne elle-même personne. Paul remarque que le pécheur se condamne.

Est-ce qu'il y a une autre catégorie de gens qui sont passibles de la discipline corrective de l'Église? Aux Thessaloniens, Paul affirme que OUI! Il parle de tout frère (ou toute sœur) qui vit dans le désordre, qui ne respecte pas les instructions bibliques :

« Nous vous recommandons, frères, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit dans le désordre, et non selon les instructions que vous avez reçues de nous... Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de communication avec lui, afin qu'il éprouve de la honte. »
(2 Thessaloniens 3.6,14)

Quelle est la marche à suivre pour appliquer avec succès cette discipline corrective?

Pour que cette discipline puisse être appliquée avec succès par chacun, on doit considérer en premier lieu sa propre attitude. On ne peut souligner trop fortement ce besoin. Paul dit dans Galates 6.1 :

« Frères, si un homme vient à être surpris en quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur. Prends garde à toi-même, de peur que tu ne sois aussi tenté. »

La démarche disciplinaire doit être progressive : la discipline corrective doit toujours être exercée suivant l'ordre donné par le Seigneur. Avec ce principe toujours devant nous, nous pouvons maintenant détailler les essais de redressement qui doivent être tentés l'un après l'autre. On ne passera à la

seconde épreuve que si la première a échoué, et ainsi de suite jusqu'à entière réussite. La base de ce procédé se trouve dans la Parole de Jésus :

« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain. Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » (Matthieu 18.15-18)

Si nous considérons qu'un frère est dans l'erreur, nous avons la responsabilité d'aller lui parler de sa faute. Nous le rejoignons dans le péché si nous allons déclarer sa faute devant tout le monde avant de lui parler. Ainsi, voilà la première démarche pour reprendre le frère fautif : *« entre toi et lui seul »*.

La deuxième démarche est de le reprendre en présence de quelques témoins. Ce principe se trouve partout dans la Bible. Pour accuser quelqu'un devant le sanhédrin, il fallait au moins deux témoins (pour un cas de lapidation, par exemple, voyez Hébreux 10.28). Paul dit à Timothée : *« Ne reçois pas d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou de trois témoins »* (1 Timothée 5.19). On évite d'être accusé de parti-pris, ou de mensonge, s'il y a des témoins quand un frère fautif est redressé.

Si ces démarches sont suivies jusqu'ici, il y aura très peu de cas où il faudra procéder à la démarche suivante : le reprendre devant toute l'assemblée. Sauf pour ceux qui ont sacrifié leur conscience, un avertissement devant des témoins suffit dans la plupart des cas pour ramener le frère fautif dans le droit chemin. Cependant, s'il faut procéder à la démarche suivante,

on le fait en accord avec le commandement de Christ. Paul le répète en écho quand il dit : « *Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous* » (1 Timothée 5.20).

S'il n'y a pas de changement chez le frère fautif, toutes relations fraternelles doivent cesser avec le coupable. La démarche pratique de cette coupure ressort clairement dans plusieurs passages :

« Maintenant, ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas avoir des relations avec quelqu'un qui, se nommant frère, est impudique, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme. » (1 Corinthiens 5.11)

« Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de communication avec lui, afin qu'il éprouve de la honte. » (2 Thessaloniens 3.14)

« Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans la doctrine de Christ n'a point Dieu; celui qui demeure dans cette doctrine a le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas : Salut! car celui qui lui dit : Salut! participe à ses mauvaises œuvres. » (2 Jean 9-11)

N'oublions pas l'exhortation de Paul concernant cette démarche. Il dit en 2 Thessaloniens 3.15 : « *Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère.* »

Quelle est la raison de cette discipline corrective?

Au fond, il y a trois raisons de cette discipline dans l'Église. Elles sont distinctes, et chacune est importante. Nous les considérons dans l'espoir que tous les chrétiens fidèles seront prêts à obéir aux commandements de Dieu à ce sujet.

Cette action disciplinaire dans l'Église a pour but la restauration, dans la communion de l'Église, de celui qui s'était égaré. Le but est que son âme soit sauvée! Jacques nous dit :

« Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. »
(Jacques 5.19,20)

En discutant des œuvres de la chair, Paul dit :

« Qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. »
(1 Corinthiens 5.5)

Une deuxième raison de cette action disciplinaire dans l'Église, c'est qu'elle conserve sa pureté et son intégrité. Il est triste de voir qu'un frère, qui se condamne, doit être coupé de la communion de l'Église. Cependant, il est pire de voir une assemblée entière de chrétiens se pourrir spirituellement par la présence d'un frère corrompu ! Considérons sérieusement ce que Paul dit aux Corinthiens :

« C'est bien à tort que vous vous glorifiez. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte ? Faites disparaître le vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, puisque vous êtes sans levain, car Christ, notre Pâque, a été immolé. Célébrons donc la fête, non avec du vieux levain, non avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec les pains sans levain de la pureté et de la vérité. Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas avoir des relations avec des impudiques. » (1 Corinthiens 5.6-9)

L'Église doit demeurer une lumière devant le monde. Un frère qui reste dans l'Église sans se repentir entache la réputation de l'Église.

La troisième raison de la discipline dans l'Église, c'est que sa réputation doit être protégée devant le monde, afin que son influence demeure forte. Pierre parle de plusieurs qui *« les suivront dans leurs dissolutions, et la voie de la vérité sera calomniée à cause d'eux »*. Cela est traduit dans la version Bonnes

nouvelles aujourd'hui par « ... à cause de leur façon d'agir, on critiquera le chemin de la vérité » (2 Pierre 2.2).

Ainsi, la discipline dans l'Église n'est pas une action sans importance : elle nous est commandée par Christ et ses apôtres ; elle sert à sauver l'âme de celui qui s'égare ; elle conserve la pureté et l'intégrité de l'assemblée ; elle protège la réputation et l'influence de l'Église aux yeux du monde.

Pour conclure, il y a trois points que nous voulons souligner :

- 1. La discipline dans l'Église ne doit jamais se faire dans un esprit de vengeance ou par dépit.**
- 2. La possibilité du repentir doit demeurer (Galates 6.1ss ; 2 Thessaloniens 3.15).**
- 3. Un programme d'enseignement vif et biblique axé sur la communion fraternelle dans l'Église évitera le besoin d'une action disciplinaire.**

Nous qui demandons assidûment la restauration de l'Église du Nouveau Testament, nous devons nous efforcer d'être fidèles à cet effort dans tous ses aspects. Ceci inclut la pratique de la discipline dans l'Église. Autant nous manquons de pratiquer la discipline biblique, autant nous manquons d'être l'Église du Nouveau Testament, l'Église du Christ.

Par Doyle Kee

Éditions C.E.B.

4806 Trousdale Dr. – Nashville, TN 37220 – États-Unis

www.editionsceb.com

Imprimé aux États-Unis – © Tous droits réservés

Q-044